

REPÈRES HAUTS-DE-FRANCE



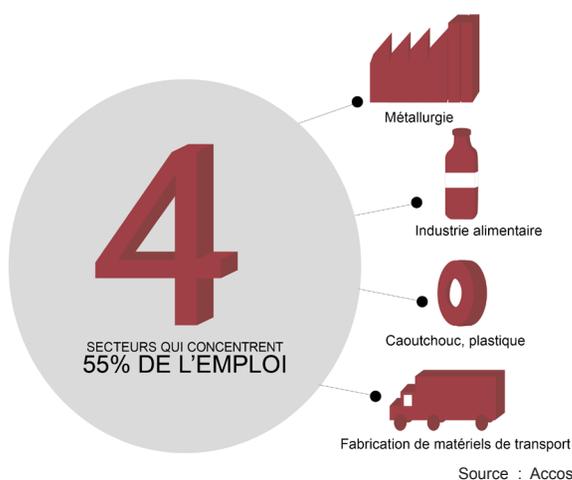
INDUSTRIE # EMPLOIS # INNOVATION

N°13 | MAI 2019

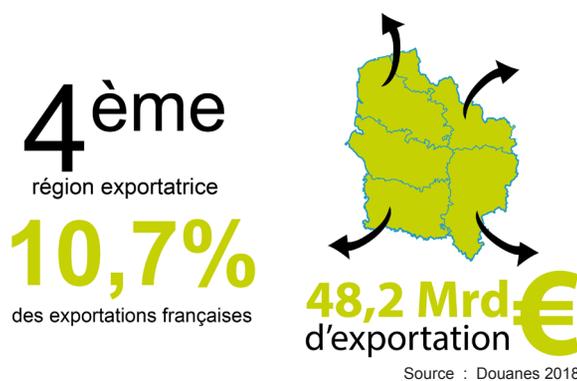
L'INDUSTRIE : UN MOTEUR ESSENTIEL DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

L'industrie occupe une place importante pour l'économie française. Elle a connu son âge d'or dans les années 50, avant d'enchaîner différentes phases de restructuration : le déplacement des marchés, les mutations technologiques ou techniques, la délocalisation vers des pays à bas coûts de main d'œuvre ou la poursuite de la recherche de rentabilité (entraînant une spécialisation des sites) sont autant de facteurs ayant contribué aux différentes phases de recul de l'emploi. Région industrielle, les Hauts-de-France ont enregistré d'importantes pertes d'emplois, particulièrement marquées durant la crise économique et financière de 2008 : -20,9 % d'emplois industriels entre 2007 et 2017, soit près de 74 000 emplois touchés (-13,7 % en moyenne France métropolitaine). Toutefois, quelques signaux de reprise sont perceptibles, à condition de s'atteler aux nombreux défis : évolutions organisationnelles, technologies numériques, maîtrise de l'énergie, évolution rapide des compétences, autant de mutations à intégrer pour s'inscrire durablement dans les marchés.

Quelle place occupe l'industrie aujourd'hui ? Quels leviers régionaux sont en place pour l'accompagner ?



L'industrie alimentaire
1^{ère} employeur en région
1 emploi sur 6



22 515
établissements

174 ETI
(250 à 4999 emplois)

99,2% de TPE-PME

6,2% des établissements
industriels en France

Source : INSEE, données 2016

L'INDUSTRIE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE : QUEL ÉTAT DES LIEUX ?

Une activité fortement restructurée mais qui reste très présente sur l'ensemble de la région

Avec 280 467 emplois salariés privés en 2017, l'industrie régionale se classe au 4^{ème} rang national derrière les régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. Elle concentre 19,5 % des emplois salariés privés régionaux, contre 16,5 % en France métropolitaine.

Depuis plus d'une décennie, les emplois de l'industrie reculent progressivement, pour plusieurs raisons. Comme en France, l'industrie régionale a procédé à des transferts d'activités vers les services, pour se recentrer sur ses cœurs de métiers. Ensuite, de nombreux sites de production ont été délocalisés vers l'étranger, principalement pour des raisons financières (coût de la main d'œuvre notamment).

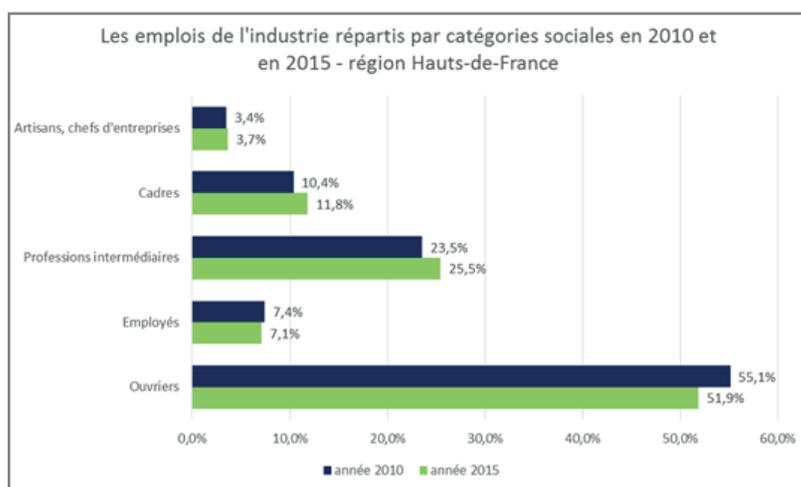
En raison de la surreprésentation industrielle, la région des Hauts-de-France a également été extrêmement sensible à

la conjoncture, et a été l'une des plus touchées par la crise économique et financière débutée en 2008. Les conséquences en matière d'emploi ont été significatives, avec la perte de près de 74 000 emplois salariés en une décennie (2007 à 2017).

Les industries les plus touchées ont été la métallurgie (-15 600 emplois salariés), la fabrication de caoutchouc et la plasturgie (-12 700), la fabrication de matériels de transport (-12 000), le textile (-8 600) ou encore l'industrie du bois (-7 400). Sur la même période, seules l'activité pharmaceutique et la fabrication de produits informatiques ont pu tirer leur épingle du jeu.

Par ailleurs, aux effets de conjoncture économique s'est ajoutée une montée en compétence des métiers de l'industrie. Cela a nécessité une élévation des niveaux de diplôme, puisque ont été introduits de nouvelles technologies, de nouveaux process, de la digitalisation, de nouveaux seuils de contrôle, de maintenance....

La part des ouvriers de l'industrie, même si elle représente encore un emploi sur deux en 2015, diminue progressivement au profit des professions intermédiaires et des cadres.



Source : INSEE, RP

Sur cinq ans, les effectifs d'ouvriers non qualifiés de l'industrie ont reculé de près de 31 %.

Au vu des évolutions technologiques, normatives, réglementaires ou encore environnementales, l'industrie observe une montée en qualification pour un même type d'emploi. Certaines branches (mécanique, métallurgie...) estiment qu'avec le numérique, de nombreux métiers émergeront d'ici 2030.

Les adaptations sur les métiers existants doivent se faire dans des temps courts, d'où l'importance de la formation continue. Les entreprises misent sur des profils évolutifs, entraînant une augmentation des niveaux de formation à l'entrée. Le travail à la tâche disparaît pour être remplacé par un travail composite : pilotage d'automatismes, maîtrise des premiers niveaux de maintenance etc.

Cette restructuration de l'industrie a permis de conforter certains segments industriels, mais dans un même temps, n'a plus joué son rôle de régulateur de l'emploi non qualifié. Historiquement implantée dans des territoires à l'écart des villes, ce sont souvent ces mêmes territoires qui ont le plus pâti de ces évolutions : zones d'emploi de Saint-Omer, Béthune-Bruay, Tergnier, Calais, Soissons, Saint-Quentin...

En dépit de ces difficultés, l'industrie reste présente sur l'ensemble des territoires régionaux, à plus ou moins forte densité. Si les zones d'emploi de Lille, Valenciennes, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque ou Amiens concentrent le plus grand

nombre d'emplois industriels de la région, d'autres zones se caractérisent toujours par l'importance de l'emploi industriel local comparé à l'ensemble des emplois du territoire : Vallées de la Bresle-Vimeu (48,5 % de l'emploi total en 2017), Thiérache (40,3 %), Péronne (35,1 %), Maubeuge (31,3 %), Béthune-Bruay (31,3 %), Saint-Omer (30,9 %)...

Des signes de reprise ?

Différents indicateurs instillent des signaux de reprise, en particulier certaines analyses de l'observatoire Trendeo, publiées en mars 2018, souvent mises en avant par la presse.

D'après les résultats de leurs travaux, l'année 2017 a connu un solde net record de créations d'emplois, y compris dans l'industrie, ce qui permet à certaines régions, celles du quart Nord-Est notamment, de retrouver du souffle. L'étude a également montré que la région des Hauts-de-France arrivait en tête des régions créatrices d'emplois (10 222 créations nettes d'emplois, dont 4 000 emplois industriels).

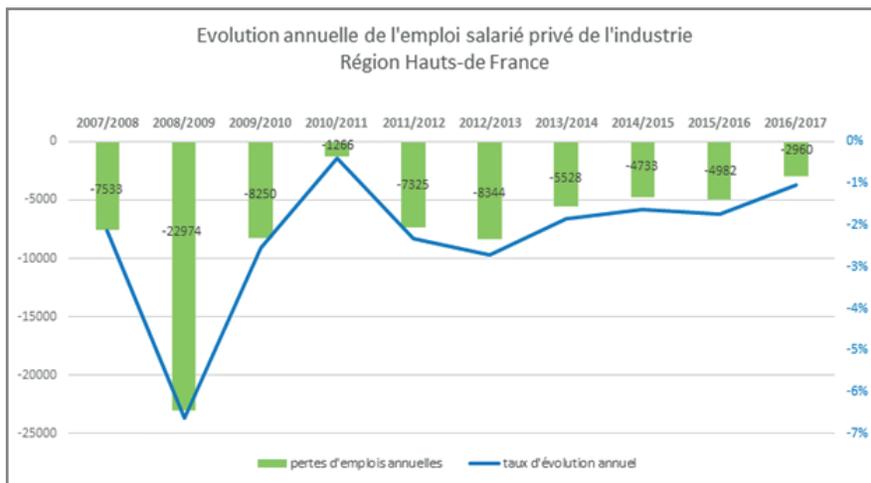
De plus, les créations d'emplois de l'industrie se répartissent beaucoup plus largement dans les territoires que les emplois du tertiaire. A l'échelle nationale, 237 zones d'emploi ont enregistré *a minima* une création d'emplois industriels contre 218 pour les emplois de service et 148 pour la vente, cette différence s'expliquant par une attractivité pour l'industrie des villes moyennes ou des petits pôles, dont les surfaces foncières resteraient plus accessibles et la logistique moins contraignante.

Ces analyses sont corroborées par d'autres travaux récents, par exemple celui du cabinet Ernst&Young pour l'industrie du futur, qui analyse les projets d'implantation étrangère en 2016 selon le secteur d'activité, et qui cartographie la prégnance de choix d'implantation pour l'industrie selon les mêmes critères avancés par Trendeo, alors que les projets dans le tertiaire se polarisent davantage dans une dizaine de métropoles. A noter que l'implantation en milieu rural reste plus limitée, les compétences et les emplois étant plus difficiles à mobiliser.

Si cette tendance de la reprise industrielle doit être suivie et confirmée, l'analyse des dernières données disponibles sur l'emploi salarié privé de l'industrie en région montre en effet, sur la dernière année d'observation, de moindres pertes que les années précédentes : les pertes annuelles entre 2016 et 2017 s'établissent à -1,04 %, soit -2 960 emplois (cf graphique).

Certaines zones d'emplois parviennent à stabiliser leurs effectifs, à l'instar de Boulogne-sur-Mer, de la Vallée de la Bresle, de Berck-Montreuil, voire à les augmenter légèrement (Château-Thierry, Calais, Thiérache, Abbeville).

La progression de la valeur ajoutée est effective depuis 2015. La valeur ajoutée (VA) est un indicateur financier qui exprime la création de richesse brute d'une entreprise ou l'accroissement de valeur qu'elle a généré, du fait de ses activités courantes. 23 875 millions d'euros de valeur ajoutée ont été dégagés par la branche de l'industrie manufacturière en 2015 en région, soit 5,1 % de plus qu'en 2014. On relève ainsi sur les dernières données disponibles post-crise un maintien de la contribution de l'industrie à la production des richesses régionales.



Source : ACOSS, 2007 à 2017

D'importantes transformations à intégrer

L'industrie des Hauts-de-France a subi des mutations majeures et fait face à un triple défi pour renforcer sa compétitivité :

- se diversifier pour orienter progressivement la structure productive actuelle, encore marquée par la présence de nombreux secteurs en perte de vitesse vers des spécialisations économiques plus en adéquation avec les filières d'avenir et la satisfaction des nouvelles demandes (industrie du futur, économie du changement climatique, économie circulaire...)
- valoriser les spécificités locales présentes dans les territoires en jouant sur les complémentarités. La région présente en effet la spécificité d'abriter de nombreux écosystèmes locaux,

- transcender les nomenclatures pour développer de nouveaux secteurs via le capital immatériel (ou capital de la connaissance, du savoir...) : la croissance ne repose plus seulement sur la richesse des matières premières et de leurs transformations, industries créatives, du commerce, de la santé, en sont des illustrations. L'investissement immatériel désigne les dépenses hors biens matériels destinées à préparer la croissance de l'activité de l'entreprise : conception d'un nouveau produit, développement des compétences des salariés, acquisition de logiciels...

Elle devra en outre se transformer au rythme accéléré de l'évolution des technologies. Le tableau suivant propose une liste non exhaustive des mutations en cours.

EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES	EVOLUTIONS ECONOMIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Ruptures technologiques entraînant vers des modèles ultra-automatisés ; robotisation massive et intelligence artificielle, réalité augmentée, impression 3D, simulation numérique... - Usines intelligentes (<i>Smart Factories</i>) - Poursuite de l'intégration de technologies digitales : <i>cloud computing</i> ; RFID ; mise en place de CRM ; <i>Big Data</i>... - Intensification de l'innovation : Open innovation, recherche de technologies disruptives... 	<ul style="list-style-type: none"> - Imprévisibilité des marchés : nécessité de construction de visions de moyen et long terme de l'entreprise et de son marché - Intégration poussée des dimensions écologiques, humaines, sociales, politiques - Elargissement des écosystèmes - Liens renforcés entre industrie et services (commerce en ligne, économie de la fonctionnalité...); voire production de services (<i>fabless</i>) - Progression du capital immatériel - Une industrie traditionnelle en transformation et une « industrie tertiaire »
EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES	EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES
<ul style="list-style-type: none"> - Evolutions progressives et constantes en matière : <ul style="list-style-type: none"> • de traitement des déchets • d'amélioration de l'efficacité énergétique / maîtrise de l'énergie • de sécurité industrielle ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la destruction de postes à faible valeur ajoutée - Nouvelles compétences à acquérir pour les opérateurs (numérique, maintenance...) - Nouvelles formes d'organisation du travail : aller vers davantage de flexibilité - Optimisation des flux d'information

A la lecture de ces premiers éléments, l'innovation est fondamentale, tant sous l'angle technologique que du point de vue organisationnel et social. Les territoires, et de façon générale l'ensemble des collectivités territoriales, ont un rôle fondamental à jouer pour la stimuler.

D'autres défis, à l'instar de la maîtrise de l'énergie, constituent des opportunités de croissance et d'emploi soutenues par les

politiques régionales, au premier rang desquelles figurent Rev3 (Troisième Révolution Industrielle). Modèle de transition vers une société décarbonée et durable, Rev3 peut apparaître comme un facteur différenciant positivement l'industrie régionale.

Rev3 : un modèle basé sur cinq piliers

Deux objectifs président à Rev3 :

- l'avènement d'une économie décarbonée à l'horizon 2050
- la création d'activités et d'emplois nouveaux, en lien avec la transition énergétique, les mutations numériques et les nouveaux modèles économiques.

Le modèle s'appuie sur cinq piliers, socle industriel du modèle,

- les énergies renouvelables distribuées,
- les bâtiments producteurs d'énergie,
- le stockage de l'énergie,
- les réseaux intelligents,
- les innovations de la mobilité,

et par l'adoption de trois axes transversaux :

- l'efficacité énergétique,
- l'économie circulaire,
- l'économie de la fonctionnalité.

Pour plus d'informations sur Rev3 : <https://rev3.fr/>



LES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Quatre secteurs d'activités concentrent 55 % de l'emploi industriel

L'industrie régionale se caractérise par la diversité de ses activités industrielles et affiche des spécificités marquées pour les activités de métallurgie et la fabrication de produits métalliques (très concentrées sur les zones de Dunkerque, Maubeuge, et Vimeu / Vallées de la Bresle), pour le caoutchouc / plastiques (Saint-Omer, Béthune-Bruay, Beauvais, Château-Thierry), pour l'industrie chimique et pharmaceutique (Compiègne, Roissy Sud partie régionale, Amiens, Roubaix-Tourcoing), et les activités de textiles et d'habillement (très présentes sur les zones d'emplois de Roubaix-Tourcoing, de Calais et de Cambrai).

Quatre secteurs englobent à eux seuls 55 % de l'emploi industriel (représentant 154 245 emplois salariés privés). On y retrouve deux des activités précédemment évoquées (activités de métallurgie, avec 40 709 emplois, elles comptent différents grands noms d'entreprises : Arcelor Mittal, Vallourec, Le Creuset...) ; fabrication de caoutchouc plastiques : 33 486 emplois (Faurecia ; Plastic Omnium...), mais également les industries agro-alimentaires et la fabrication de matériels de transports.

Concentrant un salarié de l'industrie sur six, les industries agro-alimentaires constituent le premier employeur de la région. Ses activités sont implantées sur l'ensemble de la nouvelle région, même si elles sont proportionnellement plus présentes sur les zones d'emplois de Péronne, Thiérache, Laon, Arras, Boulogne-sur-Mer, Flandre Lys ou encore Abbeville. On compte quelques grands noms comme Roquette, Bonduelle, Herta ou encore Mc Cain Alimentaire.

La fabrication de matériels de transport, avec 33 066 emplois salariés privés, compte des constructeurs et équipementiers automobiles (Toyota, PSA, Renault, MCA...), des acteurs du ferroviaire (Alstom, Bombardier) ou de l'aéronautique (Stelia Aerospace, Dassault).

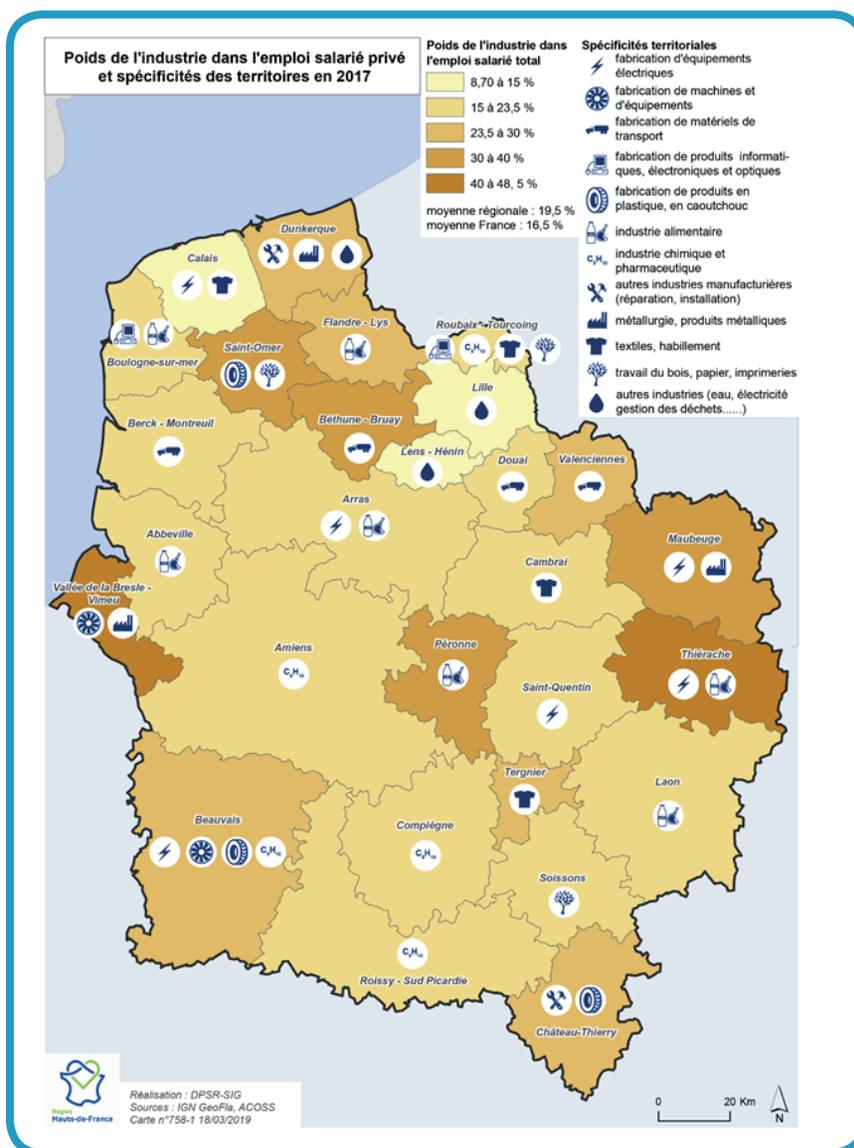


Les activités industrielles sont présentes sur l'ensemble du territoire régional, et les emplois se répartissent plus largement dans les territoires que d'autres activités (hors agriculture) : selon les données Insee, 14,2 % sont localisés sur des territoires en dehors des grandes aires urbaines en 2015, contre 9,7 % tous secteurs confondus. Des écosystèmes territoriaux existent, basés sur un ensemble d'initiatives au bénéfice du développement économique, souvent à partir de spécificités locales. Ces écosystèmes sont la traduction d'une histoire, d'un travail partenarial, de coopération, de réseau, physique ou non, articulant collectivités, pôles d'enseignement supérieur, instituts de formation, centres de recherche privés et publics et entreprises. La finalité est l'innovation, la création de richesses dans les territoires, et l'emploi. Les exemples sont nombreux et touchent aussi bien les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de la mécanique, de l'agro-industrie, etc.

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS INDUSTRIELS RÉGIONAUX

Nom de l'établissement	Zone d'emploi d'implantation	Code activité	Libellé activité	Tranche d'effectif (nb de salariés)
SOCIETE EUROPEENNE DE VEHICULES LEGERS DU NORD-SEVEL NORD	Valenciennes	2910Z	Construction de véhicules automobiles	2 000 à 4 999
ROQUETTE FRERES	Béthune - Bruay	1062Z	Fabrication de produits amylacés	2 000 à 4 999
FRANCAISE DE MECANIQUE	Béthune - Bruay	2910Z	Construction de véhicules automobiles	2 000 à 4 999
TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE	Valenciennes	2910Z	Construction de véhicules automobiles	2 000 à 4 999
ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	Dunkerque	2410Z	Sidérurgie	2 000 à 4 999
ARC FRANCE	Saint-Omer	2313Z	Fabrication de verre creux	2 000 à 4 999
PSA AUTOMOBILES SA	Béthune - Bruay	2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	2 000 à 4 999
PSA AUTOMOBILES SA	Valenciennes	2910Z	Construction de véhicules automobiles	2 000 à 4 999
RENAULT SAS	Douai	2910Z	Construction de véhicules automobiles	2 000 à 4 999
FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE	Beauvais	2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	1 000 à 1 999
HERTA	Arras	1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	1 000 à 1 999
AGCO S.A.S.	Beauvais	2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	1 000 à 1 999
BRIDGESTONE FRANCE	Béthune - Bruay	2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques	1 000 à 1 999
ALSTOM TRANSPORT SA	Valenciennes	3020Z	Construction locomotives & autre matériel ferroviaire roulant	1 000 à 1 999
SAVERGLASS	Beauvais	2313Z	Fabrication de verre creux	1 000 à 1 999
PSA AUTOMOBILES SA	Valenciennes	2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	1 000 à 1 999
ELECTRICITE DE FRANCE	Dunkerque	3511Z	Production d'électricité	1 000 à 1 999
BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S	Valenciennes	3020Z	Construction locomotives & autre matériel ferroviaire roulant	1 000 à 1 999
MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE	Maubeuge	2910Z	Construction de véhicules automobiles	1 000 à 1 999
STELIA AEROSPACE	Amiens	3030Z	Construction aéronautique et spatiale	1 000 à 1 999
VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEUR	Berck - Montreuil	2931Z	Fabrication équipements électriques et électroniques automobiles	1 000 à 1 999

Source : INSEE - Sirène 2018



L'identification de filières d'excellence dans un objectif de dynamisation des territoires : l'objectif de la S3

La stratégie du développement économique régionale se déploie via le SRDEII¹, articulée avec le SRADDET², le SRESRI³, la stratégie régionale d'innovation (ou S3, pour Smart Specialisation Strategy).

La politique de soutien aux régions de l'Union Européenne constitue l'un des principaux investissements après la politique agricole. La S3 vise l'élaboration d'une stratégie d'identification de dynamiques économiques et académiques sur des thèmes précis, aux masses critiques suffisantes, capables de différencier positivement le territoire par rapport aux autres territoires européens.

Cette stratégie vise en filigrane une utilisation efficiente des investissements publics, en différenciant et en concentrant les financements sur quelques activités régionales, en évitant les doublons, dans un objectif de compétitivité.

En prévision de la future politique de cohésion européenne, la région Hauts-de-France travaille ainsi à l'actualisation de sa S3 et à l'identification de dynamiques économiques et académiques, en capacité d'impulser une transformation économique régionale et une mobilisation de différents partenaires (entreprises, centres de transfert de technologie, universités...).

Du point de vue de l'aménagement du territoire, le SRADDET indique que le pari de l'adaptation de la structure productive régionale aux transitions économique, numérique, environnementale et sociale passe par le renforcement et l'accompagnement des filières/domaines d'excellences identifiées dans le SRDEII et dans les stratégies de spécialisation

intelligente. Cet appui se traduit par le renforcement des polarités de développement attractives, accessibles et identifiables au niveau régional, national voire international (sources potentielles de coopérations transfrontalières et interrégionales). Toutefois, le SRADDET souligne qu'il ne s'agit pas de tendre vers une spécialisation des territoires mais de partir des capacités voire des fonctions d'excellence de ceux-ci pour les développer et les mettre en réseau.

Un premier travail d'identification de spécialisations régionales a été réalisé. Il a consisté à désigner des territoires « têtes de réseau », capables de dynamiser et d'animer une spécialisation économique au bénéfice de l'ensemble des Hauts-de-France sur une thématique. Sept grands domaines de spécialisations régionales ont été mis en évidence : ils correspondent le plus souvent à des excellences régionales, présentant un ancrage territorial fort, et s'articulent à la fois aux différentes dynamiques du SRDEII, mais aussi aux différents axes de la S3.

D'autres travaux sont en cours, ils visent à compléter les pistes de spécialisations potentielles.

¹ SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

² SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

³ SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Les domaines de spécialisation identifiés dans le SRADDET

DOMAINES DE SPÉCIALISATION	Binôme "Têtes de réseau"
MOBILITÉ TERRESTRE ET FLUVIALE	Valenciennes/Compiègne
SANTÉ-NUTRITION	Métropole lilloise/Amiens
ROBOTIQUE-NUMÉRIQUE	Métropole lilloise/Saint-Quentin
INDUSTRIES CRÉATIVES	Métropole lilloise/Valenciennes
BIOÉCONOMIE	Arras/Beauvais
ÉNERGIE	Amiens/Dunkerque
CHIMIE-MATÉRIAUX	Métropole lilloise/Lens-Hénin

DE NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE, DES INTERVENTIONS CONCERTÉES

Les politiques en faveur de l'industrie : vers une reconquête basée sur l'innovation et la modernisation

L'industrie a retrouvé une place importante dans les politiques nationales au début des années 2000.

La politique des pôles de compétitivité a été initiée en 2004 pour mobiliser les facteurs clés de compétitivité, l'année 2013 a vu la naissance des 34 plans Montebourg en faveur de l'industrie, en 2015 a été lancée la politique « Nouvelle France Industrielle » dont la vocation était de réindustrialiser via la modernisation de l'outil industriel et la transformation du modèle économique par le numérique. D'autres mesures ont suivies : programme national autour de l'industrie du futur, mise en place du label « French Fab »... L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'un Fonds d'innovation (technologies de rupture) de 10 Milliards, et en septembre dernier, le Premier ministre a présenté le plan pour « Transformer notre industrie par le numérique ».

Ce plan est composé de quatre grands axes : la transformation vers l'industrie du futur, la construction d'une offre numérique d'excellence, des territoires mobilisés pour l'industrie et un accompagnement numérique de toutes les TPE-PME. C'est dans ce cadre qu'ont été mobilisées les collectivités territoriales autour des territoires d'industrie : l'approche souhaitée par le gouvernement consiste à relancer les dynamiques industrielles à partir d'une mobilisation coordonnée des acteurs (interministériel, inter-opérateurs...), à différents échelons (national, régional, territorial) en tenant compte de la spécificité des territoires.

Ce soutien affiché à l'industrie est la résultante de plusieurs décennies d'observation. En effet, même si la part des emplois dans les activités tertiaires évolue plus vite que celle des emplois industriels, le soutien à l'industrie a été revu comme nécessaire au fonctionnement de l'économie. Son fonctionnement est étroitement lié à la croissance d'une partie des activités de services, celles dédiées aux entreprises. Il convient par ailleurs de souligner que les approches par grands secteurs d'activité, opposant production et services, se révèlent de moins en moins pertinentes pour appréhender les réalités économiques.

Une interpénétration forte industrie / services : vers une industrie du tertiaire ?

Industries et services aux entreprises observent de fortes interpénétrations, renforcées par l'économie numérique. Eric Huber, dans un article pour le journal de l'école de Paris du management intitulé « Industrie et Services : une distinction dépassée » évoque ce lien étroit : « quand on regarde la valeur ajoutée, calculée par l'Insee, base des calculs du PIB et de la croissance, on constate que les services représentent environ 80 % de cette valeur ajoutée. Mais l'INSEE élabore également une comptabilité nationale de tout ce qui est produit et de l'utilisation de chaque marchandise ou service. Il divise ensuite cette utilisation en trois catégories. D'un côté, la consommation intermédiaire, achetée à une entreprise par une autre pour sa propre production ; ensuite, ce qui est immobilisé sous forme d'investissements divers ; et enfin, ce qu'on appelle les emplois finaux, ceux qui sont consommés par les ménages en bout de chaîne. Or, si l'on considère la répartition de ces emplois finaux, on constate que les biens matériels produits par l'industrie représentent plus de la moitié de ce qui est consommé, ce qui est généralement ignoré. Cela signifie qu'un tiers des services initialement considérés se trouve au final intégré dans la production industrielle. »

Par ailleurs, Matthieu Crozet, professeur d'économie, évoque dans un billet de 2014 pour le CEPII⁴, que si les entreprises industrielles ont nécessairement une production de services pour leur compte propre (comptabilité, R&D, marketing, logistique...), ces emplois participent néanmoins à une production finale de biens qui peuvent légitimement être comptabilisés dans le secteur industriel. Pour autant, certaines pertes d'emploi dans les secteurs industriels résultent en réalité de l'externalisation de certaines de ces activités de services. De nombreuses entreprises industrielles ont également une production de services pour compte d'autrui, c'est-à-dire pour les proposer en tant que tels à des clients extérieurs. L'entreprise produit alors des services, vendus à des sous-traitants en charge de la production matérielle. C'est le modèle de la société « sans usine » (« fabless »), qui, sans se généraliser, peut être amené à se développer (ex : industries créatives, industrie automobile avec le véhicule électrique...).



Oumnia El Khazzani 14/04/2019 - Clubic

L'industrie joue ainsi un rôle essentiel pour l'économie, et présente un effet d'entraînement sur d'autres secteurs : un ratio communément admis est celui de la création 1,5 emploi indirect ainsi que 3 emplois induits pour un emploi industriel. En dehors de ces liens, l'industrie, dont la nature concerne la production de biens majoritairement consommés hors de la zone de production (industries non présentes), joue un rôle essentiel dans l'équilibre vertueux de la balance commerciale.

D'autres arguments peuvent être avancés en faveur du soutien à l'industrie : l'intérêt pour un pays de sauvegarder une autonomie technologique, ou plus largement pour des questions d'indépendance nationale (ex : l'industrie d'armement). D'un point de vue spatial, il s'agit aussi d'une activité qui assure un certain équilibre territorial, l'industrie se répartissant géographiquement plus que d'autres secteurs.

Les territoires d'industrie : 124 territoires identifiés, dont 13 en région (représentant 31 EPCI)

Le lancement des « Territoires d'Industrie », à la suite d'une concertation de l'Etat et de différentes collectivités territoriales (Régions, intercommunalités) a donné lieu à l'identification d'une première liste de 124 territoires, dont 13 en région (liste non définitive), représentant 31 EPCI. Ce dispositif est une démarche concertée Etat / Régions / Territoires / Industriels, visant à accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle et centrée sur les enjeux de recrutement et de formation, d'innovation, d'attractivité et de simplification. Une enveloppe nationale de 1,3 milliards d'Euros a été annoncée, correspondant à différents niveaux d'interventions existantes, comme l'aide à l'ingénierie, des financements en investissements ou en fonctionnement etc.

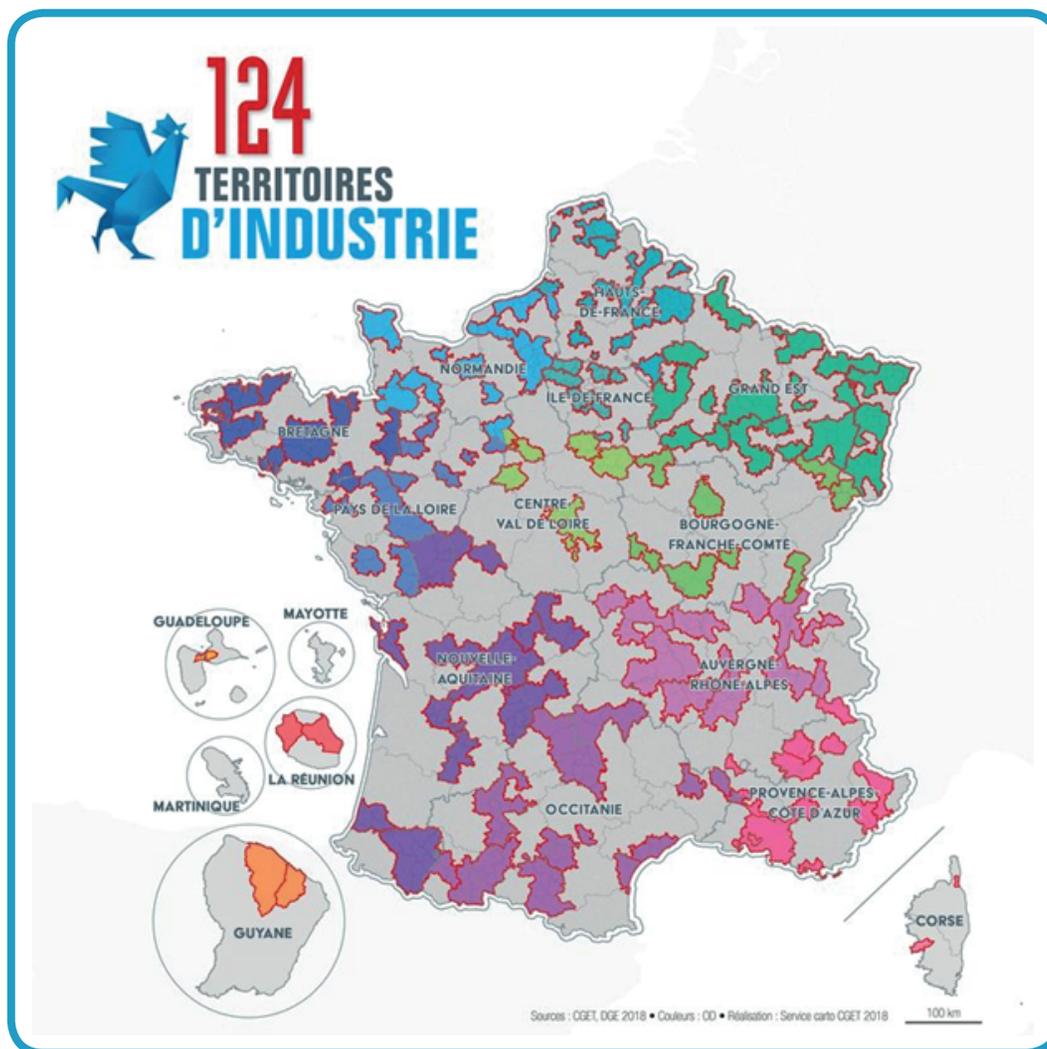
Le dispositif est une réponse au souhait du Premier Ministre de renforcer l'accompagnement des projets locaux et dans la perspective de la création de l'agence nationale de cohésion des territoires qui pourrait venir renforcer l'ingénierie territoriale pour les territoires en difficultés.

Il vise également à mobiliser les différents leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'Etat ou de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics, ou des entreprises, et ce à partir de projets de territoires, dans une visée ascendante et décentralisée. La valeur ajoutée réside sur la mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs, à tous niveaux, tout en tenant compte de la spécificité du territoire.

Les territoires retenus auront la possibilité de contractualiser en s'accordant pour intervenir de façon coordonnée et articulée (SRDEII, CTE⁵...) pour conforter durablement le projet du territoire, en prenant des engagements en moyens financiers, humains ou techniques.

⁴ CEPII : Centre français d'étude et de recherche en économie internationale

⁵ Contrat de Transition Ecologique



CONCLUSION

Au regard de ces premiers éléments et de la mobilisation de différents opérateurs de soutien à l'industrie, publics comme privés, il est nécessaire de poursuivre les analyses et d'étudier le potentiel de transformation des activités régionales, tout comme la capacité des territoires à assurer les transitions et à maintenir, développer et soutenir l'implantation de nouvelles activités. Au prisme de la réduction des ressources, des opportunités offertes par le numérique et des nouvelles façons de consommer et de produire (vision Rev3), quels sont les marchés les plus

prometteurs au regard des écosystèmes présents (universités, recherche académique et/ou partenariale, établissements...) et des spécificités et ressources locales ? L'interconnexion industrie / service transcende largement les analyses par secteurs, ces derniers donnant à voir une industrie des matières premières, des process et d'une production matérielle : la prise en compte du capital immatériel et du lien industrie / tertiaire reste nécessaire pour dépasser l'approche statistique.

Rédacteur : karen.maloingne@hautsdefrance.fr (Agence Hauts-de-France 2040) - Service Observation et Prospective
Avec l'appui : de la Direction des Partenariats Economiques, de l'Artisanat et de la Pêche et de la Direction de la Performance Industrielle et de l'Innovation
Coordinatrice de publication : sylvie.delbart@hautsdefrance.fr - (Agence Hauts-de-France 2040)

Retrouvons-nous sur



regionhautsdefrance



@hautsdefrance



regionhdf



region_hautsdefrance

www.hautsdefrance.fr

